

Règlement des tournois

Article 1

L'Office du Tourisme de Thônes Coeur des Vallées organise le 6ème Open d'échecs de Thônes du 24 au 30 juillet 2021 à l'Espace Coeur des Vallées à Thônes. Il est constitué de deux tournois.

Le tournoi Principal est réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur à 2200. Il n'est pas interdit aux joueurs dont le classement Elo est inférieur à 1500.

Le tournoi Accession est réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur à 1500.

Article 2 - Rondes, cadence, horaires et inscriptions

a) Nombre de rondes et cadence

Les tournois se jouent en 7 rondes, à la cadence Fischer de 1h plus un incrément de 30s par coup pendant toute la partie.

b) Horaires

La ronde 1 se jouera le dimanche 25 juillet à 10H15

La ronde 2 se jouera le dimanche 25 juillet à 14h30.

Les rondes 3 à 7 se joueront du 26 au 30 juillet à 10H15.

La remise des prix aura lieu le vendredi 30 juillet à 14H30. Pour les joueurs primés, la présence à la remise des prix est obligatoire, aucun prix ne sera envoyé par la poste.

c) Inscriptions

Clôture des inscriptions le samedi 24 juillet à 17H00.

Pour les adultes les droits d'inscription s'élèvent à 50 € dans l'open A et 40 € dans l'open B.

Pour les jeunes (catégorie junior et plus jeunes) les droits d'inscription s'élèvent à 25 € dans l'open A et 20 dans l'open B.

Seront appariés pour la 1ère ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et qui seront présents au pointage qui aura lieu le samedi 24 juillet entre 16H00 et 17H00. Un pointage par téléphone au 06.75.76.69.57 est possible pour les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 - Règles du jeu

Les règles régissant les parties sont celles adoptées par la FIDE depuis le 1er janvier 2018.

Il est interdit de proposer la partie nulle à son adversaire avant d'avoir joué 30 coups.

Article 4 - Appariements et classements

Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement Elo (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret.

Le classement est établi au nombre de points, puis au buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 5 - Commission d'appel

La liste de la commission d'appel (5 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la commission d'appel.

Article 6 - Forfaits

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après l'horaire de début fixé perdra la partie.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

Article 7 - Prix

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4ème ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix du classement général seront partagés entre les ex-aequo selon le système Hort. Les autres prix seront attribués en cas d'égalité de point au joueur ayant le meilleur départage.

Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

Article 8 - Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Michel Sylvestre-Baron, Arbitre Fédéral Open 1.

Article 9 - Règlement intérieur

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

A la fin de la partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat.

Article 10 - Moyens de communication électroniques

Article 11.3.b des règles du jeu adapté : les moyens de communication électroniques tels que les téléphones mobiles doivent être complètement éteints dans la salle de jeu. Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

Article 11 - Obligations sanitaires

Les joueurs de 18 ans ou plus devront disposer d'un pass sanitaire en cours de validité.

Un joueur portant un masque sanitaire peut exiger que son adversaire porte également un masque sanitaire. Un joueur refusant de porter le masque exigé par son adversaire perdra la partie.

Chaque joueur devra se désinfecter les mains au gel hydro-alcoolique à chaque entrée dans la salle de jeu.

Arbitre : Michel Sylvestre-Baron

Organisateur : Office de Tourisme de Thônes Coeur des Vallées